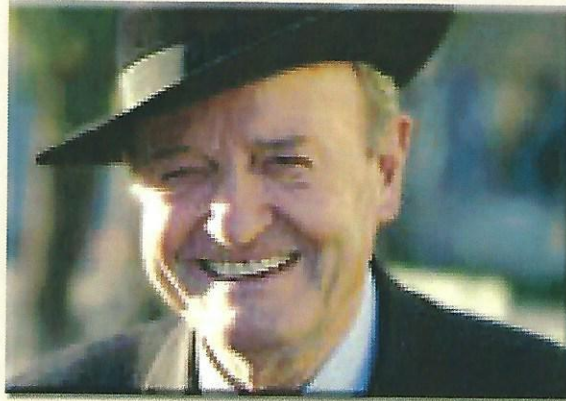


ARTIGUELOUTAN

Bulletin Municipal n° 20

juin 2006





André Labarrère, président de la communauté Pau-Pyrénées

Il a reçu d'innombrables hommages, le mien ne sera qu'un parmi d'autres pour exprimer le plaisir, l'intérêt et la chance que j'ai eu de le connaître durant ce mandat après notre adhésion à la communauté d'agglomération, en janvier 2003.

D'une manière très personnelle, je voudrais souligner combien j'ai apprécié sa conduite envers moi, femme, élue d'une petite commune ; je n'ai eu à subir de sa part, ni attitude paternaliste, ni condescendance ou mépris .

Cela n'est pas si fréquent dans ce milieu particulièrement « macho » et cela m'a beaucoup aidé dans mes rapports avec les autres maires de la communauté .

Au delà, André Labarrère avait du respect pour les petites communes et avait compris que le développement de l'est de Pau contribuerait, à l'avenir, au rayonnement de la communauté. Pour Artigueloutan, il a été le soutien indéfectible de tous les projets que nous avons présentés, réalisation du PLU, aménagement d'une entrée de bourg et cette année encore, participation financière à notre démarche de médiation territoriale et agricole, expérience qu'il estimait très intéressante et valorisante pour la communauté.

La communauté d'agglomération continue à fonctionner sans lui, mais déjà, nous pouvons mesurer combien nous manquent son esprit, son humour et sa détermination .

Michèle Laban-Winograd

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues.

Réunion du 17 mars 2006 :

Absents : Dominique Thieffaine, a donné pouvoir de voter à Jean-Claude Pradoux ; Francis Laclau .

Réunion du 29 mars 2006 :

Absents : Hubert Lassègues, a donné pouvoir de voter à Mme le maire ; Francis Laclau.

Réunion du 4 avril 2006

Absents : Hubert Lassègues ; Francis Laclau

Réunion du 17 mai 2006 : restitution du travail de médiation territoriale au conseil municipal par Catherine Boyer-Durrieu et Jean -Luc Lafargue, en présence des agriculteurs. Pas d'absent

Réunion du 2 juin 2006 :

Absents : Francis Laclau ; Hubert Lassègues, a donné pouvoir de voter à Mme le maire

• *Compte administratif 2005*

Le compte administratif et le compte de gestion du percepteur font apparaître un résultat positif de 46 945.00€, somme qui sera reportée au budget 2006 .

Mme le Maire rappelle que les investissements principaux de 2005 sont l'acquisition d'un terrain au centre du bourg ainsi que le remplacement du tracteur pour un montant cumulé de 179 680.00€, financés sur fonds propres et par un emprunt de 100 000.00€ .

Invité à se prononcer sur l'exécution du budget 2005, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif .

• *Budget 2006*

- Vote des taxes : le maire propose au Conseil de décider d'une augmentation modérée des taxes pour 2006 .

Evolution des taux

TAXES LOCALES	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variation
		+2%	+ 2%				
<i>Taxe d'habitation</i>	8,93	9,11	9,29	9,29	9.29	9,40	+1,18%
<i>Foncier bâti</i>	7,04	7,18	7,32	7,32	7.32	7,41	+1,23%
<i>Foncier non bâti</i>	25,47	25,74	26,25	26,25	26.25	26,56	+1,18%

Moyenne départementale

<i>Taxe habitation</i>	14,70
<i>Taxe foncier bâti</i>	14.46
<i>Foncier non bâti</i>	34.47

Cette faible augmentation se justifie néanmoins par de nombreuses raisons :

- nous subissons cette année un fort tassement de la matière imposable qui prive le budget d'une progression naturelle des recettes : les bases de la taxe d'habitation ne progressent que de 3.4% en 2006 contre 9 % en 2005 ; dans les mêmes proportions, les bases de la taxe foncière sont en recul .

Ceci s'explique par le ralentissement des nouvelles constructions sur notre commune observée en 2004-2005 particulièrement.

- en 2007, nous ne bénéficierons plus des aides de l'Etat liées aux « contrats emplois solidarité » ou « contrat d'accompagnement vers l'emploi » et nous devrions, logiquement, titulariser les employées concernées .

Cette progression minimale des taxes en 2006 est un premier effort dans cette perspective . Effort qui sera complété à l'avenir par une progression plus soutenue de la matière imposable, conséquence de l'approbation du PLU .

- Les dépenses d'investissement sont, cette année aussi, importantes et nous devons réaliser un emprunt .

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les taux proposés .

- TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères : perçue par la communauté d'agglomération, la TEOM progressera cette année encore de 1.23% soit 8.21% .

Il faut rappeler, cependant, que nous sommes la communauté la moins taxée à ce titre parmi toutes les autres et avec un service supérieur.

Cette progression en 2006 est justifiée par le coût du traitement des déchets ainsi que par la construction d'une déchetterie supplémentaire à Bizanos.

Les élus communautaires ont décidé d'étudier pour l'exercice budgétaire prochain la possibilité de baisser le taux de cette taxe qui devient une lourde charge pour les ménages.

La seule piste sérieuse, pour le moment, est de réduire les fréquences de ramassage dans certaines zones de la communauté.

- **Dépenses de fonctionnement** : les dépenses et les recettes détaillées dans le tableau suivant s'équilibrent à 387 178.000€.

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Charges générales	62 482	Produits des services	25 186
Charges de personnel	168 990	Impôts et taxes	149 879
Gestion courante	37 606	Dotations subventions	109 035
Dépenses imprévues	2 500	Produits de gestion courante	11 896
Charges financières	8 000	Atténuation charges	44 237
Total dépenses	279 578	Excédent 2005	46 945
Virement à section investissement	107 600		
TOTAL	387 178	TOTAL	387 178

- **A noter dans cette section** : en section « dépenses », les frais de personnel doivent être diminués de la recette correspondante « atténuation de charges » en section recettes, 44 237€ : cette recette provient du remboursement par l'Etat au titre des trois contrats dont nous bénéficions pour les employées affectées à l'école ainsi que par le remboursement par la commune de Nousty de la mise à disposition de Frédéric Machado.
- Nous avons reconduit la possibilité d'embaucher un jeune habitant de la commune pour un emploi de deux semaines cet été : une annonce plus détaillée est insérée dans la rubrique « informations diverses ».
- Augmentation du temps de travail de Mme Molinier Brigitte : suite à un accord entre la commune et la Poste, compte tenu des résultats de notre agence postale, nous avons obtenu cinq heures supplémentaires d'ouverture à compter de juin prochain. Nous attendons une confirmation officielle avant de notifier les nouveaux horaires.
- Subventions aux associations : ce poste connaît une progression notable, 4 145.00€ réalisés en 2005 et 5 170.00€ prévus en 2006. Outre une faible augmentation des subventions aux associations communales, nous avons prévu des participations nouvelles :
 - une participation de 250.00€ à l'association « Force de pensée », organisatrice du forum de l'emploi qui vient d'avoir lieu à Bizanos ;

- une subvention de 200.00€ au club de tennis destinée à aider à l'organisation de l'école de tennis ;
- 200.00€ supplémentaires au titre des déplacements scolaires.

- **Section investissement** : le budget investissement est, cette année, plus léger et plus facile à construire car nous ne sommes pas tentés d'acquérir du foncier au centre du bourg ou ailleurs ...

La vente probable de notre zone artisanale ne sera pas effective avant fin 2006 ,aussi, nous n'avons pas inscrit cette recette dans notre budget : les études , confiées au cabinet Lapassade par l'entreprise Boucou, sont en cours afin de déposer une demande d'installation classée .

Les deux postes principaux de dépenses seront la rénovation du toit de la salle des fêtes ainsi que des travaux d'entretien de voirie communale absolument indispensables sur de nombreuses voies très dégradées .

- **Voirie** : le poste est crédité de 57 990.00€ TTC

➤ **Aménagement du stade** : les derniers travaux, allée piétonne, terrain de boules, terrain de volley, déplacement de l'entrée, seront réalisés par les employés communaux. La dépense est évaluée à 6 000€ .

➤ **Aménagement de la Place des Platanes** : le travail devait être réalisé par des élèves du Lycée Adriana de Tarbes au printemps. Mais en raison d'un congé maladie prolongé du professeur responsable, le chantier n'a pu être accompli. En conséquence, nous allons réaliser une première partie du travail et attendrons le mois d'octobre que les élèves et leurs professeurs soient en mesure de terminer l'ensemble . L'aménagement complet prévoit, outre les plantations, l'installation d'un groupe de danseurs destiné à rappeler, qu'à cet endroit, se tenait autrefois la fête du village. Un budget de 1.500€ est affecté à ces dépenses .

DEPENSES		RECETTES	
<i>Investissement 2006</i>		<i>Investissement 2006</i>	
<i>Aménagement : Platanes- PLU</i>	8 000	<i>FCTVA -TLE</i>	11 692
<i>Bâtiments : rénovation- mobilier-entretien</i>	76 021	<i>Subventions :Etat- Conseil Général- Communauté d'agglomération</i>	56 178
<i>Voies- Réseaux :éclairage- stade-voirie communale</i>	77 015		
<i>Charges financières</i>	35 434	<i>Virement</i>	107 600
TOTAL dépenses	196 470	TOTAL recettes	175 470
		MONTANT EMPRUNT	21 000

La somme nécessaire à l'équilibre du budget sera financée par emprunt : deux prêts viennent à échéance en 2006 puis en 2007, libérant une importante capacité de financement .

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le budget 2006 tel que présenté : après débat, le budget est adopté à l'unanimité .

• *Logements locatifs sociaux*

Depuis l'acquisition par la commune du terrain situé rue de l'école en juin 2005, nous avons relancé notre projet de construction de logements locatifs sociaux dont le principe avait été adopté par le Conseil municipal en décembre 2001.

Le travail amorcé à cette époque, en collaboration avec l'Office public départemental d'habitat à loyer modéré (OPDHLM), n'avait pu aboutir faute de terrain communal susceptible d'accueillir un tel projet et les pistes étudiées sur des terrains privés n'avaient pas connu de suite .

Cette position volontaire et responsable, prise il y a cinq ans, est aujourd'hui confirmée par les besoins en logements pour des ménages modestes qui ne peuvent pas accéder au marché de l'immobilier ; selon les études les plus récentes, le logement social concerne aujourd'hui 70% de la population de notre pays .

La concrétisation de ce projet a nécessité de nombreuses simulations et n'est possible aujourd'hui que grâce à l'implication financière de tous les partenaires publics .

La construction de logements sociaux est une opération coûteuse pour toutes les communes quelque soit leur taille, c'est là une réalité qu'il ne faut pas négliger ; de plus, dans le contexte actuel de crise du logement, l'Etat est particulièrement vigilant et incitatif (les remarques émises à l'occasion de l'élaboration des PLU de nombreuses communes, dont la nôtre, en sont le signe) et a placé la relance de la production de logements au premier rang de ses priorités.

Pour autant, il ne faut pas espérer des aides supplémentaires de sa part et cette politique volontariste repose uniquement sur les finances des collectivités locales : commune, communauté d'agglomération, conseil général, conseil régional .

➤ La principale difficulté à dépasser était le coût du foncier qui rendait impossible l'équilibre de l'opération, dans le cas où la commune vendait le terrain au même prix à l'OPDHLM (36€ le m²), à moins d'accepter la construction d'un ensemble de logements très nombreux sur une superficie de 2000m². Nous avons souhaité réaliser une opération de taille modeste, soit 6 logements répartis en quatre T3 dans un bâtiment collectif et deux pavillons .

Grâce à des rencontres avec les élus de communes déjà pourvues de logements sociaux, Arbus et Geus d'Oloron, nous avons pu bénéficier de leur expérience et de leur exemple en la matière .

La solution la plus largement répandue est une mise à disposition gratuite du terrain à l'OPDHLM, selon les règles du bail emphytéotique : la commune reste propriétaire du terrain et récupère , au terme du bail d'une durée de 55 ans, l'ensemble des biens construits . Cette solution présente l'avantage de supprimer le surcoût foncier de l'opération qui restait difficile à subventionner par l'ensemble des partenaires publics . La durée du bail, 55 ans, correspond à l'emprunt réalisé par l'OPDHLM pour financer la construction .

Bien entendu, nous ne serons plus là en 2062 pour juger de l'état des constructions mais la commune sera toujours propriétaire et pourra, soit décider de démolir pour disposer du terrain, soit renouveler un bail à titre onéreux avec l'OPDHLM .Il faut préciser que l'OPDHLM est tenu de conserver en bon état d'entretien les constructions édifiées, doit effectuer à ses frais et sous sa responsabilité les réparations de toute nature nécessaires et devra s'acquitter de toutes les assurances afférentes aux ouvrages .

➤ Montage financier pour 4 appartements T3 dans un bâtiment collectif et 2 pavillons T4 avec jardins

PRIX DE REVIENT DE L'OPERATION : 601 902€

- Emprunt d'une durée de 55 ans par l'OPDHLM : 490 440 €
- Subvention Etat : 10 148 €
- Subvention communauté d'agglomération : 13 098 €
- Subvention Conseil Général : 8 601 €
- Subvention du Conseil Régional : 24 036 €
- Subvention CIL (commission interprofessionnelle du logement) : 24 000€
- Fonds propres de l'Office : 29 724 €
- Participation de la commune : 1 855 € .

L'effort de la commune sur ce projet est donc considérable : mise à disposition gratuite du terrain, exonération des taxes, TLE et PRE (taxe locale d'équipement, et taxe de raccordement aux égouts) auxquelles s'ajoute une participation de 1 855€ .

Madame le Maire propose au Conseil de se prononcer favorablement sur ce plan prévisionnel de financement : après débat, le conseil municipal l'accepte à l'unanimité et mandate le maire afin de réaliser tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

Une opération de ce type ne sera pas renouvelable dans de brefs délais ; l'emplacement réservé, prévu au PLU pour une opération supplémentaire de construction de logements locatifs sociaux, reste plutôt du domaine de l'intention compte tenu de la difficulté d'équilibrer le financement pour une petite commune située dans un secteur soumis à une véritable flambée des prix du foncier.

• *Gens du voyage*

..... qui ne voyagent plus guère, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte cet hiver où nous avons subi durant près de trois mois l'occupation illicite de deux terrains privés sur notre territoire .

Après le séjour de quatre semaines de la famille Richard en octobre 2005 sur le site Agralia, la famille Doerr Joseph a investi les lieux pour tout l'hiver. De plus, un groupe constitué de 25 à 30 caravanes s'est installé au mois de janvier 2006 sur l'aire de stockage de la coopérative Pau -Euralis.

A la demande du maire d'Artigueloutan, la coopérative a fait les frais d'une ordonnance d'expulsion en février : deux jours après le départ du groupe, le terrain était à nouveau investi .

Devant cet état de fait, que peut faire un maire ? La position actuelle est dictée par deux éléments :

- L'absence totale de moyens légaux mis à la disposition de la commune pour expulser les gens du voyage lorsqu'ils occupent un terrain privé : seul le propriétaire peut saisir la justice.
- Le souci de l'intérêt de la commune : dans cet esprit, le maire s'emploie à être un médiateur entre le propriétaire et les occupants, à calmer les esprits, à visiter régulièrement les groupes, à organiser la collecte des ordures ménagères et ... reçoit les plaintes et les critiques . Ce rôle de médiateur , même de conciliateur a seulement le mérite d'éviter des conflits ouverts qui pourraient dégénérer et conduire à des dégradations de biens publics ou privés .

En tout état de cause, malgré l'appui technique de la communauté d'agglomération, le sentiment premier du maire devant cet état de fait reste celui d'une réelle impuissance doublé d'un agacement certain devant des critiques abusives.

Néanmoins, la situation devrait s'améliorer grâce à l'implication personnelle du Préfet et de ses services qui mènent actuellement une révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Les principaux objectifs proposés aux élus, qui connaissent tous à un moment donné les difficultés causées par l'installation illicite d'un groupe sur leur territoire, sont clairs et fermes.

- Chaque commune devra déterminer sur son territoire un site d'accueil pour une famille selon le modèle d'un « habitat adapté » . En ce qui nous concerne, nous avons signalé à la Préfecture que nous avons déjà dépassé ces ambitions puisque nous avons deux familles installées respectivement en 1999 et 2002 .
- Chaque communauté de communes non encore dotée d'aires de grand passage devra remplir cette obligation .

Dans la mesure où les communes rempliront leurs obligations, il leur sera donné les moyens légaux pour empêcher l'installation illicite de groupes sur leur territoire, qu'il s'agisse de terrains publics ou privés, en cas notamment de constat de troubles à l'ordre public ou d'atteintes à la sécurité, la salubrité publiques .

Nous espérons vivement que cette démarche menée par le Préfet aboutira grâce à la mobilisation effective de tous, conscients que l'accueil des gens du voyage constitue pour les élus et la population d'une commune un épineux problème de société qui nous renvoie tous à nos contradictions devant des principes universellement admis, humanité, tolérance, respect, dignité, solidarité, justice...., mais des principes, semble t'il, plus indiscutables et revendiqués lorsqu'ils s'exercent entre personnes de même condition et de même origine .

A notre décharge, il faut avouer que les gens du voyage ne sont pas eux non plus exemplaires ...

• *Plan local d'urbanisme : en verrons-nous la fin ?*

L'enquête publique vient de s'achever, le commissaire enquêteur devra rendre ses conclusions le 15 juillet et nous pourrons ensuite approuver définitivement le projet qui sera transmis à la Préfecture.

Les services de l'Etat disposeront d'un délai d'un mois pour l'examiner et décider de la suite à donner : soit notre document est conforme à la légalité et pourra être appliqué, soit il est illégal et sera déféré au juge administratif.

Cette dernière alternative n'est pas à exclure ; bien au contraire, elle ressort clairement des observations émises par la Préfecture sur notre projet avant sa mise à l'enquête publique.

En effet, à notre vive surprise, l'avis rendu par l'Etat s'est révélé très négatif sur de nombreux points et Mr le Préfet nous demandait de modifier notre PLU avant l'enquête publique .

Nous avons refusé et décidé de mener la procédure à son terme. Après de nombreuses rencontres avec la DDE, nous avons pu mesurer la rigidité des positions de ses services, comprendre que notre détermination et notre certitude d'agir dans l'intérêt de la commune ne seront peut-être pas assez convaincantes et que l'arbitrage du juge sera nécessaire .

Dans cette hypothèse, nous ne nous risquerons plus à donner une date de mise en œuvre du PLU .

Notre déconvenue n'est pas une situation isolée, de nombreuses communes connaissent le même problème, Ousse, Meillon ou encore Hasparren .

La position du maire et du conseil municipal est d'éviter un affrontement en répondant aux critiques de l'Etat, en modifiant certains points litigieux mais sans remettre en cause les principes qui ont guidé l'élaboration de notre document .

Les critiques principales de l'Etat portent sur les points suivants , assainissement, mixité sociale et urbaine, économie de l'espace .Il faut densifier les constructions, permettre la réalisation d'un habitat économe, qu'il s'agisse d'économie de l'espace ou d'économie d'énergie.

Selon Mr Dupin, directeur départemental de l'équipement, nous devrions loger 140 personnes sur un hectare . Cet objectif est très éloigné de nos propositions dans le PLU, très éloigné également de nos prévisions et de nos souhaits quant au développement de la commune .

Nous avons rencontré les services de l'Etat à de nombreuses reprises et engagé un dialogue :

- le 3 avril, Mr Humbert, Secrétaire Général de la préfecture, nous a reçu et écouté avec compréhension.
- le 6 avril, nous avons travaillé sur le problème de l'assainissement avec le représentant de la DDASS et le syndicat de la Plaine de l'Ousse .
- le 3 mai, nous avons rencontré les services de l'Etat avec la Chambre d'Agriculture.
- le 15 mai, nous avons rencontré Mr Dupin dans le cadre d'une réunion organisée par la communauté d'agglomération sur le développement des communes de l'est de Pau.
- le 29 mai, nous avons participé aux réunions de travail organisées par la Communauté d'agglomération concernant la promotion d'un habitat économe et nous avons pu échanger nos points de vue avec différents intervenants dont la DDE , chargée d'animer le débat.

Après la clôture de l'enquête publique, le 15 juin dernier, nous avons fait le point et envisagé avec les techniciens CDA les modifications possibles .

Nous allons maintenant rencontrer les services de la DDE et les informer de l'évolution possible de notre projet afin de recueillir leur avis ; nous serons à nouveau reçus par le Secrétaire Général le 7 juillet.

Le conseil municipal sera ensuite invité à se prononcer définitivement : la position de l'Etat sera connue et nous aurons à prendre nos responsabilités .

• ***Accompagnement du PLU : médiation territoriale***

Si nous sommes inquiets aujourd'hui quant au sort de notre PLU, nous aurons eu cependant l'occasion de nous réjouir durant son élaboration et éprouvé un grand plaisir à travailler avec tous les acteurs concernés par la question des enjeux agricoles sur notre territoire : les habitants, (agriculteurs et non agriculteurs), les techniciens de la CDA, Catherine Boyer-Durrieu, conseillère en communication, Jean-Luc Lafargue, conseiller de la Chambre d'Agriculture, Camille Valognes, animatrice au CDJA (centre départemental des jeunes agriculteurs) .

Notre démarche de médiation territoriale et agricole s'est très bien déroulée grâce à la participation et la mobilisation des agriculteurs .

Nous tenons à remercier chaleureusement Messieurs Lascassies Jean, Junqua André, Cazalé-Debat Didier, Petit Jean, Clos Jérôme, Andeu Jean-Pierre, Humaraut Pierre, Fourcade Stéphane, Cazaux Jean-Georges, Pouban Georges ainsi que Messieurs Nougé et Pedebéarn, agriculteurs à Sendets.

De leurs quatre journées de réflexion naîtra une plaquette d'information sur le caractère des activités agricoles de la commune destinée à informer de la réalité de la vie quotidienne dans un village où les agriculteurs occupent 85% du territoire.

Ce document sera prêt à la rentrée et sa présentation donnera lieu à un grand rendez-vous communal et intercommunal .

Les réunions de présentation du PLU par quartier ont connu aussi une forte audience et ont permis aux habitants de se rendre compte des changements qui pourraient avoir lieu dans leur secteur ; de plus, ils ont été invités à s'exprimer sur leur quotidien dans la commune par rapport aux agriculteurs ; nous avons pu constater que le climat d'entente et de compréhension qui règne globalement n'est pas menacé malgré certains incidents . La démarche menée par la municipalité a été bien comprise et approuvée dans la perspective de la venue de nouveaux habitants peut être moins tolérants, situation vécue avec toutes ses difficultés dans certains villages voisins.

Cette expérience de médiation territoriale et agricole à Artigueloutan connaît un réel retentissement dans le milieu agricole, dans les communes voisines et nous vaut une reconnaissance marquée auprès des partenaires associés comme la Communauté d'agglomération ou la Chambre d'Agriculture : c'est un succès pour toute la commune et cela doit nous aider à convaincre l'Etat du bien fondé de nos choix en matière d'urbanisme et de développement.

INFORMATIONS DIVERSES

Distribution sacs jaunes :

La distribution des sacs jaunes, pour l'année 2006, aura lieu sur le parking de la salle des fêtes les 29 et 30 juin prochains de 11 heures à 14 heures et de 16 heures 30 à 19 heures. En cas d'oubli ou d'impossibilité de vous rendre à cette distribution, vous pourrez retirer des sacs à la Mairie.

Demande de passeports :

Actuellement les passeports délivrés sont des passeports biométriques. Ils sont valables pour les Etats Unis, mais certains changements ont eu lieu quant à la constitution du dossier de demande. En effet, il faut fournir une photocopie de l'acte de naissance à demander au lieu de naissance (la production du livret de famille ne suffit plus), un justificatif de domicile, une carte d'identité ou l'ancien passeport, deux photos conformes aux normes en vigueur (de face, nue tête, fond gris ni clair ni foncé, dimensions spécifiques aux passeports, pas d'ombre ni de trace, etc.), un timbre fiscal à 60.00 Euros. De plus les passeports ne sont plus faits à la Préfecture de PAU, il faut donc compter un délai de délivrance plus long. Pensez à faire vos demandes suffisamment à l'avance afin d'éviter une déconvenue.

Emploi d'été :

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour la troisième année consécutive l'embauche en emploi d'été d'un jeune habitant de la commune. Cet emploi est ouvert aux jeunes âgés de 16 ans minimum pour une durée de quinze jours, du 16 au 29 août .Le travail consistera à de l'entretien d'espaces verts et de bâtiments. Les candidatures seront enregistrées à la mairie jusqu'au 17 juillet . Si plusieurs candidatures sont présentées, un tirage au sort sera effectué par le Conseil Municipal.

Recensement militaire :

Cette année 2006 tous les jeunes gens et jeunes filles nés en 1990 doivent se faire recenser à la mairie. Le recensement doit avoir lieu avant fin avril si vous êtes nés pendant le premier trimestre de l'année, avant fin juillet si vous êtes nés pendant le deuxième trimestre, avant fin octobre si vous êtes nés pendant le troisième trimestre et avant fin janvier si vous êtes nés pendant le quatrième trimestre. N'oubliez pas de faire cette démarche obligatoire car lors de votre inscription un récépissé de

recensement vous sera délivré. Ce récépissé devra être fourni pour passer votre permis de conduire, pour vos inscriptions à tous les examens et concours que vous aurez à présenter, à vos inscriptions en fac ou autres.

Cartes de transport scolaire :

Pensez à retirer les cartes de transport scolaire à la mairie. Ces cartes sont à faire viser par l'établissement scolaire, le transporteur et à retourner à la STAP avant le 07 juillet 2006.

Rappel du règlement sanitaire et départemental pour tous vos travaux de bricolage :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

Dans tous les cas, la courtoisie entre voisins devrait permettre à chacun d'entre nous de passer un été très agréable à Artigueloutan .

Divagation d'animaux dangereux :

Suite à la divagation de chiens sur le territoire de la commune, nous demandons à toute personne possédant des animaux de veiller à ce que ceux-ci restent dans l'enceinte de leur propriété.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (Pit-bull, Boerbull, staffordshire bull terrier, american staffordshire terrier, rottweiler, tosa-inu) doivent être déclarés à la mairie de leur domicile et doivent être promenés muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Communication du Club Soleil Couchant de la Vallée de l'Ousse :

Lorsque le soir tombe, dans les diverses activités du Club, le soleil ne se couche jamais sans emporter dans ses rayons, la joie de se retrouver dans une amitié profonde de partage, de chaleur.

C'est une nouvelle vie qui renaît entre ses Membres, et qu'ils vous invitent si vous le désirez à venir partager.

C'est la hâte et l'attente désirée de la rencontre suivante, pour vivre l'instant privilégié des retrouvailles. Mais quelle ardeur et quelle vie tonifiante :

- belote et scrabble chaque vendredi, avec comme il se doit petit goûter
- * durant l'hiver loto une fois par mois le mardi
- * concours de belote et scrabble par la suite
- * pétanque dès les premiers jours du printemps
- * sorties pique-nique au bois de Lourdes
- * repas de printemps et d'automne, avec animations assurées, et pour couronner le tout, invitation aux voyages vers divers horizons.

Il serait difficile de décrire l'atmosphère de bonne humeur et de sérénité qui règne lors de ces sorties d'une ou plusieurs journées. En découvrant de nouveaux sites et de beaux paysages, on oublie momentanément les soucis et le train-train quotidien.

Les Aînés ruraux du département organisent aussi chaque année un circuit à l'étranger (cette année c'est la Guadeloupe).

Puisse cette présentation du Club inciter de jeunes retraités ou d'autres personnes à venir nous rejoindre. Vous serez les bienvenus et sans doute pas déçus. C'est le premier pas qui coûte.

Secrétariat de la Mairie :

Le secrétariat sera fermé du 7 au 28 août : des permanences seront assurées par les élus le lundi et le jeudi de 18h à 19h30.

Agence postale :

L'agence sera fermée du 21 au 28 août .

Ordures ménagères : L'agglo propose des services supplémentaires aux habitants d'Artigueloutan :






Depuis que la commune d'Artigueloutan a rejoint la Communauté d'Agglomération, la taxe d'ordure ménagère a augmenté. Cette ré-évaluation est liée aux services supplémentaires ainsi qu'au coût de traitement des déchets. Vous pouvez désormais faire appel au service des « encombrants » qui se déplace chez vous pour récupérer vos objets imposants (canapés, frigos....). De plus les déchets de jardin sont aussi ramassés et triés. Enfin des contenants sont mis à votre disposition.

Véritable enjeu pour notre avenir, le traitement de nos déchets coûte de plus en plus cher. Toutes les installations de récupération, tri et traitement des déchets de l'agglo sont aux normes. Ces normes ont évolué en 2005 et les installations ont déjà bénéficié de ces modifications.

Cette qualité de service fait de notre agglomération un modèle auprès des autres collectivités. Pour preuve, l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a choisi notre centre de tri comme site « pilote ».

Enfin, la performance des outils de traitement nous permet d'atteindre un coût à la tonne moins élevé que la moyenne régionale. L'augmentation de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) entre 2000 et 2005 est plus faible que la moyenne régionale pour la même période. En résumé, la TEOM couvre entièrement les coûts de collecte et de traitement des déchets. Elle permet un service largement au dessus la moyenne.

Infos pratiques :

Service	Informations
 <p>Collecte sélective jaune</p>	<p>mercredi matin</p> <p>Sortez vos déchets la veille au soir</p>
 <p>Ordures ménagères</p>	<p>lundi matin</p> <p>jeudi matin</p> <p>Sortez vos déchets la veille au soir</p>
 <p>Déchets de jardin</p>	<p>Les déchets de jardin sont collectés le</p> <p>mardi</p> <p>Sortez vos déchets la veille au soir.</p>
 <p>Verre</p>	 <p>Bornes à verre : Place de la Mairie (devant l'église) Parking du stade</p>

Bornes à verre : En 2005, les 2 bornes de la commune ont été vidées 27 fois : celle du centre bourg attire un peu plus que celle du parking du stade

A vos agenda : La distribution des sacs jaunes pour le tri des emballages aura lieu les 29 et 30 juin 2006, sur le parking de la Salle des Fêtes.

Compostage individuel :

31 composteurs ont été réservés suite à la distribution des bacs marron pour les déchets végétaux. Actuellement, 21 foyers sont venus le retirer. Il est toujours possible de le récupérer à la permanence de la DOD.

Direction Opérationnelle des Déchets (DOD)
5 rue Bouulloche à Pau
0 820 064 064

LES RENDEZ-VOUS DE LA RENTREE

Dimanche 3 septembre 2006

Le foyer rural organisera son traditionnel vide-grenier de la rentrée.

Pour les inscriptions s'adresser à la mairie d'ARTIGUELOUTAN au 05.59.81.70.01 ou à Marie-Claude SALAUN au 05.59.81.81.89

Le prix des emplacements est fixé à 7euros sans table et à 10euros avec table .

Samedi 9 septembre 2006

Cette année encore, notre village sera village-étape de la route de la transhumance hivernale et accueillera Stéphane IRIBERRI et son troupeau le samedi 9 septembre .

Comme à l'habitude, nous vous proposerons d'aller à leur rencontre sur ANGAÏS, un marché de produits régionaux et artisanaux et d'autres animations seront organisés dans le village .

Nous vous espérons nombreux pour partager ce moment toujours très convivial.

L'Association de la route de la transhumance regroupe aujourd'hui une cinquantaine de communes et associations qui organisent la longue marche de Stéphane IRIBERRI à travers deux régions (Midi-Pyrénées et Aquitaine) ; cinq départements (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques, Gers, Landes et Gironde) et une soixantaine de communes sur une distance de 380 km . Vingt deux jours de marche sont nécessaires au berger pour parcourir au rythme des brebis le chemin qui l'amène d'Estaing dans le Val d'Azun (65) à Aillas en Gironde.

AUTRES INFORMATIONS

La section basket du foyer rural recherche des jeunes pour la saison prochaine .

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à Marie-Claude SALAUN au 05.59.81.81.89.

Les jeunes nés en 1992 et 1993 peuvent s'inscrire en catégorie benjamins ;

Ceux des années 1989-1990 et 1991 en équipe cadets .

Peuvent s'inscrire en équipe seniors les jeunes nés en 1988 et avant cette date.

L'ADSL, comment ça marche à Artigueloutan ?

La société Iris 64, délégataire du Conseil Général pour la construction, l'exploitation et la commercialisation du réseau haut débit du Département nous annonce l'arrivée du « haut débit » grâce au dégroupage du nœud de raccordement abonné de Pau-Est .

Vous trouverez ci-après, quelques informations vous permettant de vérifier votre connexion :

Techniquement, l'ADSL peut-il fonctionner partout ?

Il faut d'abord que le nœud de raccordement abonné dont dépend la ligne ait été équipé en ADSL, (ce que vient de faire Iris 64). Il faut ensuite que la ligne permette techniquement de fournir un accès ADSL performant, ce qui n'est pas le cas sur toutes les lignes, le signal s'affaiblissant en effet en proportion de la distance entre l'abonné et le central.

Le niveau de débit de l'ADSL peut donc varier d'une ligne à l'autre. Plus la résidence ou le site de l'entreprise est proche du nœud de raccordement plus le débit livré sur ADSL est important.

Comment savoir si ma ligne téléphonique est éligible au dégroupage et à quel débit ai-je droit ?

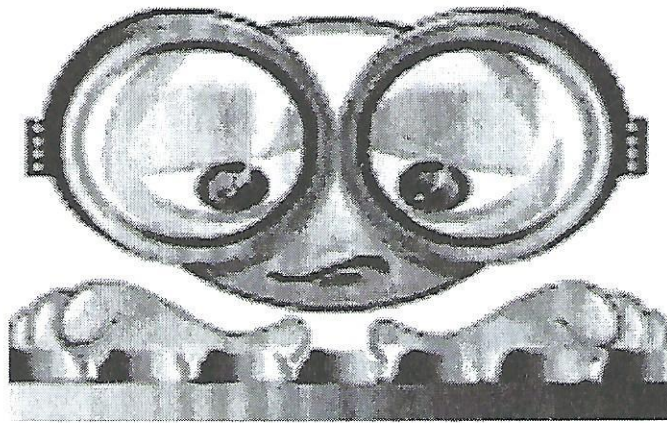
Pour tester sa propre ligne et connaître son débit, c'est très simple il faut se munir de son numéro de téléphone ligne fixe à huit chiffres et commençant par 05 59 (Attention pour les entreprises l'utilisation d'une ligne fax est préférable car souvent les lignes fixes de l'entreprise sont regroupées et bloquent le fonctionnement du système d'éligibilité).

Si vous avez internet il faut vous rendre sur les sites internet suivant : WWW.degrouptest.com, WWW.123adsl.com. Vous entrez votre numéro de téléphone et votre numéro de département et vous attendez la réponse !

Si vous n'avez pas internet vous appelez les opérateurs alternatifs de votre choix pour leur faire tester votre ligne.

Club informatique d'Artigueloutan

REJOIGNEZ-NOUS

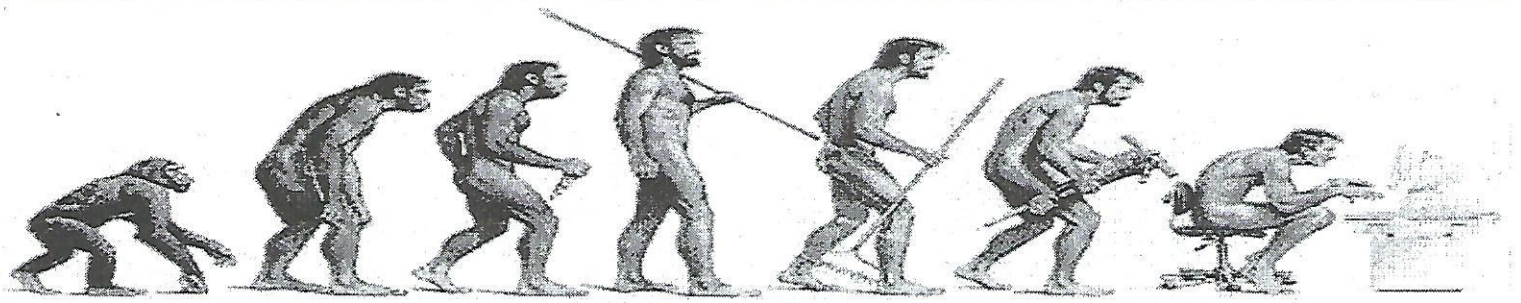


Saison 2006 - 2007

INFORMATION

Douze ordinateurs vous attendent...
Les cours se font dans une ambiance sympa,
adaptés à tous les niveaux.
Tout le long de l'année scolaire...

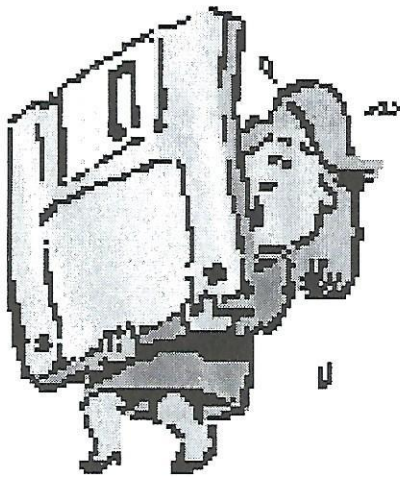
**UNE JOURNEE D'INFORMATION
AURA LIEU
LE 19 SEPTEMBRE A PARTIR DE 16H
A L'ECOLE D'ARTIGUELOUTAN**



**MON PREMIER EST SEUL
MON DEUXIEME PEUT ETRE « BOYART »
MON TROISIEME EST POSSESSIF
MON QUATRIEME MARCHE AVEC « TAC »**

MON TOUT EST ?

VOUS AVEZ OU VOUS N'AVEZ PAS TROUVE !



ALORS VENEZ NOUS REJOINDRE TOUS LES MARDIS

de 16H à 18H thèmes définis par participants

de 18H à 20H débutants



22 / 01 Repas des aînés



26 / 01 : Loto de l'école



28/01 Réception des nouveaux habitants



25 / 02 Repas des chasseurs



Le conseil des jeunes
élus le 29 Avril 2006



Le premier conseil municipal
des jeunes élus en 2003



Les cadets habillés de neuf grâce à Geneviève Sandoval, directrice d'Intermarché à Soumoulou.



Les basketteurs artigeloutanais, seniors et vétérans réunis lors d'un match: Les plus jeunes (en vert foncé) ont gagné aux points mais pour l'ensemble des spectateurs et des organisateurs ce fût un beau match représentatif de l'excellente ambiance sportive et festive de ce tournoi 2006



25 / 03 Loto du foyer rural



25 / 03 Carnaval de l'école



22 / 04 Théâtre avec la troupe "le feu aux planches"



10/04 Réunion des agriculteurs

Animation à l'agence postale le 12 mai : Mme Grosset, receveuse de la Poste, Brigitte Molinier, employée et Mr Paille ont présenté un produit nouveau et original qui sera vendu à la Poste à un tarif préférentiel : " le porte-carte malin" qui classe automatiquement et chronologiquement tous vos tickets de carte bancaire, en un tour de main . Ce porte carte est disponible uniquement dans les bureaux de poste au prix de 25.00€ : une idée de cadeau pour la fête des pères ?



Vin d'honneur offert par les responsables du foyer rural lors du tournoi de basket le 21 mai